



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Modification du
plan de
financement de
l'observatoire des
prairies du Massif
central**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

8 juillet 2025

DATE D'AFFICHAGE

8 juillet 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 12

Votants : 22

Voix : 40

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la commune de Saint-Géry/Vers
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme N. MASBOU, représentante de la communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. A. ORTALO MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. F. DECREMPS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que les prairies naturelles et semi-naturelles sont des habitats terrestres avec de forts enjeux de conservation. Elles représentent un enjeu patrimonial, environnemental et agricole majeur. Elles sont toutefois menacées depuis plusieurs décennies et leur surface a chuté de 28% entre 1960 et 2020 en France métropolitaine. Aujourd'hui encore, elles subissent de fortes dégradations dans un contexte de changements globaux et localement de déprise ou d'intensification.

Plusieurs Conservatoire Botanique Nationaux (CBN) se sont associés en 2023 afin de mettre en œuvre un observatoire des prairies à l'échelle du Massif central, qui permettrait de documenter les évolutions des prairies dans le cadre d'un programme de recherche en collaboration avec l'INRAE. Au sein de cet observatoire, il est apparu opportun de proposer le territoire du Parc-Géoparc comme zone pilote d'étude de l'effet des retards de fauche, proposés comme mode gestion via les MAEC, sur l'état de conservation des prairies.

Un premier projet a été déposé fin 2023 auprès du FEDER Massif central et avait fait l'objet d'une délibération lors du comité syndical du 15 décembre 2023. Il prévoyait un financement à 100% du temps de travail des agents du Parc (81 jours – 21 870 €). Les actions du Parc-Géoparc étaient centrées sur l'animation d'un groupe de travail composé d'agriculteurs autour des prairies, de l'acquisition de connaissances sur la flore et la faune des prairies ainsi que la communication et la capitalisation autour de l'action.

Or, ce projet n'a pas obtenu les financements demandés. Le CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées souhaite redéposer le dossier au FEDER Occitanie avec les partenaires de sa zone d'intervention (Parc du Haut-Languedoc et Parc des Causses du Quercy).

Ainsi, le nouveau plan de financement implique un reste à charge pour le Parc de 14,07 %, soit 3 077,11 €, sur un budget total de 21 870 € correspondant à du temps d'ingénierie. Le contenu des actions et le temps de travail du Parc restent inchangés. Le programme d'action est de 3 ans, de 2026 à 2028.

Budget prévisionnel	Projet total	Dont PNR Causses du Quercy
Personnel	193 537,08 €	
Déplacement	19 225,00 €	
Partenariat	36 870,00 €	21 870,00 €
Autres dépenses	2 100,00 €	
Frais de structure	38 707,42 €	
Total	290 439,50 €	

Plan de financement prévisionnel	Taux	Projet total	Dont PNR Causses du Quercy
FEDER Occitanie	28,05%	81 468,28 €	6 134,54 €
FNADT Rhône Alpes	11,98%	34 794,65 €	2 620,03 €
Région Occitanie	5,30%	15 393,29 €	1 159,11 €
DREAL Occitanie	10,60%	30 786,59 €	2 318,22 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	30,00%	87 131,85 €	6 561,00 €
Total	85,93%	249 574,66 €	18 792,89 €
Autofinancement	14,07%	40 864,84 €	3 077,11 €
Total général	100,00%	290 439,50 €	21 870,00 €

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la proposition de modification du plan de financement, et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires au montage de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**